Maurice au chevet d’un complexe textile au Burundi

APA, 18-11-2010Burundi (Bujumbura) - Le complexe textile du Burundi Cotebu, tombÃ© en faillite, est dÃ©sormais placÃ©e sous la gÃ©rance de lâ€™entreprise mauricienne, Afri-textile pour une durÃ©e de trente ans, moyennant une dotation de 10millions de dollars (soit prÃ¨s de 10 milliards 200millions de FBU), a appris APA, jeudi, auprÃ¨s du ministÃ¨re de la Bonne gouvernance et de la Privatisation.Cette entreprise construite et Ã©quipÃ©e grÃ¢ce Ã un don de la RÃ©publique Populaire de Chine dans les annÃ©es 80, a Ã©tÃ© mal gÃ©rÃ©e, entrainant sa faillite en 2007, un cumul de dettes de plus de deux milliards de FBU que lâ€™Etat burundais a dÃ» Ã©purer avant de la privatiser, jetant dans la rue prÃ¨s de 16000 employÃ©s.
Les consÃ©quences de la faillite de cette entreprise avait Ã©tÃ© Ã©galement ressenties par lâ€™ entreprise COGERCO (Compagnie de GÃ©rance de Coton) Ã qui elle devait , selon une source digne de foi, plus de 256 millions (plus de 200milles dollars) de FBU en 2005.Les consommateurs des produits COTEBU, mois chers par rapport aux textiles importÃ©s, vont aussi pousser un ouf de soulagement, de mÃªme que lâ€™Etat burundais qui en tirera les taxes et les impÃ´ts.Par ailleurs, lâ€™entreprise va reprendre, au dÃ©part, 800 employÃ©s envoyÃ©s au chÃ´mage sans aucune indemnitÃ devra, au bout de quatre annÃ©es, rÃ©intÃ©grer entiÃ¨rement le personnel de lâ€™ancienne entreprise.Selon les termes du contrat, tous les investissements opÃ©rÃ©s par Afri-textile dans le COTEBU durant la pÃ©riode concÃ©dÃ©e sont considÃ©rÃ© comme une propriÃ©tÃ© de lâ€™Etat burundais, indique lâ€™accord qui prÃ©voit la suspension de cette clause en cas de rÃ© abusive Â» du contrat par la partie burundaise.Le ministre ayant en charge du commerce, Mme Victoire Ndikumana, a, dans une correspondance adressÃ©e au ministre en charge de la privatisation et publiÃ©e par lâ€™ Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Ã‰conomiques, indiquÃ© que la privatisation de lâ€™ entreprise COTEBU nâ€™ a pa les procÃ©dures normales, car aucune offre publique de vente ou un appel Ã la concurrence nâ€™ a Ã©tÃ© fait, conformÃ©me loi sur la privatisation.